

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695 du 30 mai 1953 :

n° 695

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 964 du 13 octobre cesse d'avoir effet pour compter du 1er juin 1953. Mme Corrêa, dame-employée auxiliaire en service-au Cabinet, est chargée cumulativement avec ses fonctions actuelles, de la gérance du Hall de l'Information et de la Bibliothèque. Le salaire mensuel de l'intéressée est porté à 36.000 francs par mois. La présente décision aura effet pour compter du 1er juin 1953.